

Ballade de l'É. L.



L'AVENIR DU NORD

ORGANE LIBERAL DU DISTRICT DE TERREBONNE.

LE MOT DE L'AVENIR EST DANS LE PEUPLE MÊME
NOUS VERRONS PROSPÉRER LES FILS
DU ST. LAURENT
(S. SUITE.)



CHEMNER.

Première Année

St-Jerôme, 1er Octobre 1897

No. 39

LABELLE.

SOMMAIRE DES PAGES INTERIEURES

Jeux d'esprit; Le meilleur moment des amours, Sully Prudhomme; Le vieux garçon, Arthur Buies; Les bouilleurs de cru, Edouard Cadol; Melanges; Livres et journaux; Feuilletton.

MELI-MELO

Maxime Lepine, lieutenant de Riel pendant la rébellion de 1885, vient de mourir au lac aux Canards.

On dit que le baron Edouard Gibson Ashbourne, lord chancelier d'Irlande, succèdera bientôt à lord Aberdeen comme gouverneur général du Canada.

M. Reverter, le ministre des finances espagnol qui a été excommunié récemment par l'évêque de l'île Majorque, Balears, pour s'être enarqué du trésor d'une église, a dû donner sa démission parce que la reine régente refusait de signer les décrets qui venaient de lui.

Le Nord trouve que le compte rendu de notre fête de jeudi dernier, donné par la Presse, est fantaisiste. Ne serait-ce pas, par hasard, parce que dans l'énumération qu'on y fait des principales familles jérômiennes, on a omis de mentionner les Nantel et les Beaulieu?

Nous recommandons à tous, aux hommes mariés et surtout aux célibataires, l'écrit plein de charmes de M. Arthur Buies sur le vieux garçon et que l'on trouvera dans nos pages intérieures.

M. Beaulieu veut citer Virgile et il y perd son latin: au lieu de *timeo Danaos et dona ferentes*, il s'écrit: *timeo dananos et faventes*!... Ne rions pas trop fort, M. J. B. se fâcherait et c'est pour le coup qu'il deviendrait un enfant terrible...

Sa Grandeur, Mgr Bruchési, a accordé une audience de deux heures à Sir Wilfrid Laurier, dans la soirée de mardi. La question des écoles, celles du culte, du progrès dans l'enseignement du contrôle par l'Etat y ont été discutées.

Au cours de cette entrevue Sa Grandeur a cité l'article de l'Égalité sur le rôle des évêques au conseil de l'instruction publique, disant que sa propre opinion s'y trouvait exprimée.

Hein! qu'en pensez-vous, messieurs les orthodoxes des régions bleues? Pour peu que ce-la continue Mgr Bruchési va vous devenir suspect.

Le Nord qui a tant ri de nos petites images est tout fier d'en présenter une à ses lecteurs dans son dernier numéro. Et puis le journal est en vente dans les dépôts. Tout comme nous! Enfin! notre confrère commence à se déniaiser et nous aurions mauvaise grâce de ne pas l'en féliciter.

A ces bons conservateurs qui nient à M. Laurier l'honneur et le mérite de la dérogation des traités Belgo et Allemand par l'Angleterre, nous soumettons les paroles suivantes de M. Chapleau qui a été si longtemps leur chef et peut le redevenir d'un jour à l'autre:

"J'ai eu des opinions très vives et j'ai souvent rendu cent coups pour un; peut-être ai-je été parfois trop violent, injuste, mais je n'ai jamais été à la porte de derrière de ma maison, ni chez mon voisin pour dire ma pensée hautement, et je me suis toujours incliné devant le talent. Quand l'illustre chef du parti libéral nous rapportait de l'Angleterre la dernière de nos grandes libertés politiques, le droit pour le Canada de faire lui-même ses traités de commerce, droit qu'il avait conquis par sa diplomatie et son éloquence, j'ai été le premier à l'exclamer parce qu'il avait bien travaillé pour son pays."

Citer les lignes suivantes est la plus grande punition que nous puissions infliger à M. Joseph Beaulieu. L'arôme qui s'en échappe rend inutile tout commentaire:

"L'Avenir du Nord informe le public que le Rév. Père Joseph a dit la messe, la semaine dernière, dans l'oratoire privé de mon oncle Jules. Cette nouvelle a réjoui le cœur de la population de St-Jérôme et a fait un bien immense à la religion. Elle devrait paraître dans les Annales de la Propagation de la Foi! Combien de mécréants, de payens ignoraient ce fait important! La nouvelle aurait dû ajouter le nom des assistants: l'Hon. Wilfrid, l'Évêque Jean, Jésus Hostie, le défroncé Jules Edouard et le rédacteur de l'Égalité. Après la messe, on a discuté sérieusement la question de saisir les congrégations romaines d'un procès, en ca-

nonisation de feu Melchior, dans lequel on a songé à faire jouer au gros conseiller du quartier Nord, le frère Bruno, le rôle d'avocat du diable."

Hop là! enlève, c'est pesé!

Le fameux procès Tarte-Grenier se continue depuis plusieurs jours sans préjudice pour l'honorable ministre des Travaux-Publics.

Loin de là, les efforts du très digne M. Cornélius ne servent qu'à démontrer que la conduite de M. Tarte ne peut être incriminée en aucune façon.

Quelqu'un nous faisait remarquer dernièrement que M. J. B. cultivait la haute sensation. En voulez-vous la preuve? lisez ceci: "Quelques indiscretions commises nous permettent de savoir que les Etats-Unis arment sérieusement, que les troupes etc., que les plans même sont arrêtés."

Vous ne vous en doutez pas, hein? Eh oui! M. Beaulieu est bel et bien au courant des indiscretions que le pays voisin a la maladresse de commettre.

Comment, diantre, après cela, peut-il se faire que le Nord ne soit pas un journal à très fort tirage...

Notre ligne de conduite vis-a-vis le clergé

Certains personnages très empressés à juger et à condamner essayent, au moyen des paroles de Mgr Bruchési à l'adresse des journaux jérômiens de jeter le discrédit sur nous. Quelques-uns même, se croyant encore au temps où l'on pouvait faire accroître au peuple qu'un libéral ne pouvait être catholique, cherchent par tous les moyens, bons ou mauvais, à convaincre les pauvres crédules que nous sommes des êtres dangereux condamnés par l'évêque! S'il s'agissait uniquement de répondre à ces ennemis de la vérité depuis si longtemps désertés par le sentiment de l'honneur, nous nous croirions coupables de nous occuper d'eux et de leur donner un seul regard en passant; mais l'erreur que nos ennemis répandent sournoisement dans le peuple est à craindre à l'égal de l'ivraie jetée en traître dans un champ pour y compromettre la moisson.

Il est de notre devoir de crier à ceux que l'on veut exploiter: Prenez garde, on vous trompe!

Voici la vérité: Sa Grandeur Mgr Bruchési a dit au cours de sa réponse à l'adresse des citoyens de St-Jérôme qu'il comptait sur les journaux de notre ville pour suivre toujours les enseignements de l'Eglise et respecter toujours l'autorité cléricale.

C'est là un article de notre programme, qu'on le sache bien. Nous l'avons toujours mis en pratique, nous le suivons et nous le suivrons toujours à la lettre. Nous défions qui que ce soit de prouver que nous avons méconnu, ne fut-ce qu'une seule fois et par un seul mot, l'autorité du clergé dans le domaine religieux.

Entre nous et nos antagonistes il existe une différence dans la manière d'être soumis et respectueux, nous l'avons; mais cette différence est toute à notre avantage, car elle consiste en ce que nous sommes francs toujours tandis qu'eux manquent de franchise et se couvrent du manteau de la religion pour parvenir à leurs fins politiques. Ceci n'est plus à prouver: l'histoire des petits billets de confession de sir Hector Langevin et mille autres du même genre sont trop connues!...

Un point capital sur lequel nous attirons surtout l'attention et que nous nous efforçons de développer et de faire comprendre dès les premiers jours de notre existence, est celui-ci: "Savoir distinguer entre le prêtre et l'homme."

D'après les désirs de notre archevêque et de notre propre volonté, nous respectons le prêtre et nous lui obéissons dans les choses qui sont de son ressort. En dehors de là nous sommes libres et entendons bien le rester toujours.

L'autorité que le prêtre tient de son caractère sacerdotal est sacrée et loin de nous l'idée de vouloir jamais y porter atteinte. De toutes les dignités terrestres, nous le proclamons, il ne s'en peut trouver de plus mystérieusement grande que celle du sacerdoce. Le Prêtre est grand d'une grandeur divine et éternelle et la malice des hommes, pas plus que ses propres pé-

chés ne l'en dépouillera jamais. Pour effacer de son âme son caractère sacré, il faudrait détruire le sacerdoce même de Jésus-Christ.

De sorte que pour avoir de lui-même une intelligence exacte, le prêtre est obligé de sortir de lui-même, de planer au-dessus des choses terrestres, de franchir toutes les distances qui le séparent de Dieu, de pénétrer dans les cieux, de s'élever au-dessus des phalanges angéliques et d'aller jusqu'au cœur de Dieu, jusqu'au sein du Père y saisir Jésus-Christ dans son sacerdoce éternel et le reporter en soi pour l'y contempler et l'y voir revivre.

Le caractère sacerdotal élève donc le Prêtre bien haut. Il l'élève si haut que s'il n'y avait pas une réelle distinction à faire ici entre le caractère sacerdotal et l'homme qui en est revêtu, nous ne pourrions nous approcher du prêtre autrement qu'à genoux et en tremblant.

Evidemment le caractère humain demeure dans le prêtre avec tous ses attributs et l'action de l'homme y reste, par sa nature, réellement distincte de celle du prêtre et sujette à l'erreur.

Aussi les prêtres, dans les questions qui ne regardent pas les dogmes de la religion et "à fortiori" dans celles qui ne regardent même pas la discipline ecclésiastique, n'ont pas le droit de s'arroger l'autorité sacerdotale et de dire au peuple: nous sommes prêtres, vous nous devez complète obéissance.

Par conséquent, lorsque le prêtre descend sur le terrain des choses terrestres et discute politique ou toute autre question, il peut être critiqué comme tout autre homme sans que pour cela, ces critiques deviennent coupables. En résumé, le prêtre, comme prêtre, c'est-à-dire comme dispensateur des sacrements et gardien des dogmes catholiques, est placé dans une hiérarchie où il a droit à notre soumission et à notre plus profond respect; mais le prêtre comme homme est, tout comme les autres susceptible de se tromper et d'être critiqué.

Quand donc nous disséquons et renversons les arguments politiques de nos prêtres, quand nous disons à nos paysans: "votre curé se trompe en traitant comme il le fait telle question politique", nous ne parlons pas contre le prêtre, mais nous ne faisons que discuter les actes d'un homme faillible comme nous.

Grâce à cette distinction logique et réelle, nous respectons le prêtre, nous lui obéissons sans réserve, tout en conservant notre droit de critiquer l'homme et de penser et d'agir autrement que lui. Ainsi, le prêtre dans son autorité et le citoyen dans sa liberté sont respectés l'un et l'autre.

Et il entre dans notre programme de revendiquer les droits du second aussi bien que de respecter ceux du premier.

Ce droit de 10 pour cent

La décision de M. McKenna

Cet article devait paraître dans notre dernier numéro. Nous le publions quand même aujourd'hui, car nous sommes certain qu'il intéressera nos lecteurs.

L'événement du jour aux Etats-Unis, aussi bien qu'au Canada, est la décision prise, mardi, par le Procureur Général des Etats-Unis, relativement à l'application de l'article 22 du bill Dingley. L'hon. M. McKenna en déclare les dispositions impraticables, pour les raisons que nous expliquons plus loin.

Cet article 22 constituait une clause spéciale, en vertu de laquelle on frappait d'un droit additionnel de dix pour cent les marchandises étrangères déjà soumises aux obligations du tarif Dingley, lorsque ces marchandises, de provenance étrangère à la Grande-Bretagne et au Canada, étaient transportées aux Etats-Unis sur des bâtiments anglais ou par les chemins de fer canadiens. L'objet de cette clause était évidemment d'empêcher les vaisseaux britanniques et les chemins de fer canadiens de faire concurrence aux compagnies de transport américaines, de dépouiller les compagnies anglaises et canadiennes du droit de déposer sur le territoire américain les cargaisons prises dans les ports européens ou dans ceux de Chine, du Japon et de l'Océanie. Mais cette disposition de la loi douanière américaine visait principale-

ment les lignes canadiennes de chemins de fer qui se prolongent dans les Etats du centre et de l'est, comme le Grand Tronc et le Pacifique Canadien, ce dernier surtout, dont la ligne de steamers océaniques et le réseau de fer transcontinental feront, avant longtemps, une concurrence formidable aux compagnies de transport américaines. Le Congrès avait rejeté cette proposition d'imposer une taxe additionnelle sur toute marchandise qui entrerait autrement que sur des vaisseaux américains; et c'est grâce à des manœuvres malhonnêtes d'un groupe de sénateurs que cet article fut inséré dans le bill Dingley.

Les compagnies de chemins de fer, impatientes de se débarrasser de la concurrence du Pacifique, cherchèrent le moyen et guettèrent l'occasion d'introduire dans le bill, après sa discussion en détail, et au moment de son adoption en bloc, la fameuse clause qui leur tenait tant au cœur. Et cette malpropre besogne a été faite par un groupe de sénateurs américains dont M. Elkins, leur chef, a l'effronterie d'en rire. Lorsque le bill est venu devant un comité spécial, après que toutes les parties en avaient été discutées au Congrès, il était entendu qu'on n'y introduirait pas de clauses additionnelles. Et, contre la foi donnée, l'article 22 passa grâce au travail en dessous des achemens du Sénat. Aux Etats-Unis on trouve ça très habile. Ici, ça nous paraît absolument malhonnête et indigne d'un grand pays.

Dans le temps, cette disposition étrange autant qu'inattendue du bill Dingley fut accueillie en Amérique, et même en Europe, avec force protestations. Est-ce que les Etats-Unis songeaient, eux aussi, à adopter une politique d'égoïsme, à se cloquer entre les deux grands océans? Ce fut un "tolle" général. Le Procureur-Général M. McKenna fut consulté sur la validité de cette clause hostile au reste de l'univers et introduite clandestinement dans le bill voté au Congrès. M. McKenna vient de rendre sa décision publique qui n'est, au fond, qu'une opinion pour la gouverne des douaniers américains, en attendant que les tribunaux prononcent à leur tour.

M. McKenna s'oppose à la perception du droit de 10 pour cent en question, et il prétend avec justesse, que si le Congrès avait voulu imposer ce droit particulier sur les importations, il l'aurait dit expressément. Et il ne voit pas du tout que le Congrès s'y soit montré favorable. Au contraire, il l'a repoussé après discussion à la chambre, et, pour sa part, il ne permettra point qu'on lui donne force de loi. Ce qui veut dire que le Procureur-Général reconnaît parfaitement qu'il n'a été introduit dans la loi que par de coupables manœuvres qui lui enlèvent toute valeur à ses yeux.

Le droit additionnel de 10 pour cent n'existe donc plus jusqu'à nouvel ordre, grâce à la fermeté d'un honnête homme. Il y en a encore.

Le Maine, province canadienne

Au double point de vue des intérêts du Canada et d'un patriotisme bien connu, la "Patrie" a bien fait de tancer verbalement M. John Torrance, le gérant de la ligne Dominion pour sa prétention anti-nationale que le Canada oriental n'a d'autre port naturel que Portland port américain. Il était malaisé de se montrer plus dégagé de sentiment patriotique. L'Almighty Dollar a des rigueurs devant lesquelles tout cède, jusqu'à l'amour de son pays, et le souci de sa prospérité.

Portland serait notre port d'hiver le mieux situé, si le Maine nous appartenait, si Portland était en territoire canadien. Mais puisque Portland n'est pas à nous, n'y songons point, et voyons, comme le dit si bien la "Patrie", à nous créer des ports sur nos côtes, à les outiller, à les favoriser à l'exclusion des ports étrangers. Et pour cela retirons nos subventions aux compagnies transatlantiques dont le point terminus est aux Etats-Unis, pour les donner à des compagnies essentiellement canadiennes. Cela n'est point de l'égoïsme. Agir ainsi c'est faire preuve d'intelligence et de patriotisme. Et n'est-ce pas une criminelle folie que de prendre notre argent, qui devrait servir à développer notre pays, pour sustenter des étrangers qui passent à notre barbe, et qui, n'ayant que peu d'intérêt dans le pays, n'ont qu'un souci: lui soutirer tout ce qu'ils pourront.

Un gouvernement a le devoir de mettre à profit les avantages naturels du pays sur lequel il est établi, et le gouvernement actuel, c'est notre espoir, ne failira pas à la tâche. Il nous

fait plaisir de le dire: les grandes lignes de sa politique commencent à se dessiner, et nous entrevoyons par les projets qu'il met à l'étude, une saine politique éminemment nationale: Le Canada pour les Canadiens, telle est la devise du Cabinet Laurier.

Mais à propos de Portland, nous avons jeté un coup d'œil sur la carte d'Amérique du Nord, et la même obsession que nous avons toujours subie chaque fois que nous promémons un regard sur nos lignes frontalières, nous a empoigné de nouveau dans cet examen. Cet état du Maine, qui entre comme un coin à l'est du Canada, isolant les provinces maritimes du reste de la Confédération, n'y aurait-il pas moyen d'en faire l'acquisition à partir de la 45e latitude. Cette contrée est relativement peu peuplée à l'heure actuelle, et elle le sera encore longtemps, tant à cause de son éloignement du reste de la fédération américaine qu'à cause de la nature même du pays: le Maine est montagneux, parsemé de lacs. Est-ce que le Canada ne pourrait pas acheter cette partie du Maine qui se trouve en deça de la ligne 45e pour en faire une terre canadienne par le droit, comme elle est déjà par la situation. Le Maine deviendrait ainsi une autre province de la confédération, peut-être, aussi, une province française. Saint-Jean, N.-B., avec Halifax serait alors, sans conteste, les ports d'hiver canadiens, en raison de la courte distance à franchir en ligne droite à partir de Montréal.

Nous donnons l'idée pour ce qu'elle vaut. Le Canada aurait plus de profit, croyons-nous, et se mettrait moins d'embaras sur les bras en acquérant cette moitié de l'état américain, que de prendre dans la confédération l'île de Terre-Neuve, pauvre et toujours prête à la révolte.

Avec quelques millions et quelques compensations aux Etats-Unis sur d'autres points de notre territoire qui est immense, nous pourrions peut-être joindre à notre domaine national une nouvelle contrée pleine d'avenir qui, au lieu d'être comme aujourd'hui un obstacle à notre développement, compléterait si admirablement l'échiquier de la confédération canadienne.

Chronique Jeromienne

Voici que l'affaire du pont des commissaires entre dans une nouvelle phase. L'histoire de ce pont fameux est trop récente pour la répéter ici. Qu'il nous suffise de faire remarquer ceci.

La manière sournoise et cachée avec laquelle le M. Bruno Nantel, outrepassant sans la faute la majorité de ses collègues, a essayé de tromper le public et de construire à la hâte un pont de plusieurs milliers de piastres; la chaleur avec laquelle quelques-uns essayaient d'expliquer et d'excuser l'empêchement des commissaires sur le domaine municipal, la culpabilité passive de certains hommes laissant faire sans rien dire, tout cela mettait en évidence cette grande vérité: que tous ceux qui trempaient dans cette honteuse affaire et la défendaient avec tant de chaleur étaient PERSONNELLEMENT intéressés à la construction de ce pont. Pour se procurer des profits particuliers ils n'hésitaient pas, ces hommes sans justice et sans pitié pour le pauvre, à mettre à la charge de toute la municipalité scolaire le paiement d'un pont de plusieurs milliers de piastres.

Ce qui arrive aujourd'hui prouve que cette vérité ne peut être mise en doute.

Ces ardens disciples de M. Nantel qui voulaient à tout prix la réalisation de leur beau projet, se sont vus subitement arrêtés par la loi leur défendant de continuer et les adjointant de payer les dettes encourues jusqu'au jour pour la construction de ce pont. Or, qu'arrive-t-il? M. Bruno Nantel et ses créatures voyant échouer leur but honteux de faire payer leur pont par les citoyens, se font autoriser par le conseil à faire ce pont à leurs frais et dépens, admettant ainsi d'une façon solennelle et non équivoque, que la construction du pont en question leur profitait au point de vouloir le construire avec leur propre argent.

Et c'est ainsi que MM. Bruno Nantel, W. Scott, P. Vanier, C. E. Lallamont ont demandé au conseil la permission de continuer les travaux du pont inachevé. Les vrais et seuls intéressés dans cette construction se montrent enfin!

Voici donc la question tirée au clair. Le fameux pont des commissaires doit surtout et par-dessus tout être utile et profitable aux messieurs ci-dessus nommés et voilà pourquoi ce seront ces mêmes messieurs qui le paieront et non pas la ville.

Maintenant, une simple question: notre conseil a-t-il le droit de permettre la construction d'un pont sur notre rivière?

Un mot au sujet de notre aqueduc. Ceux qui ont assisté à la dernière séance du conseil

L'AVENIR DU NORD

JOURNAL HEBDOMADAIRE
 REDIGÉ EN COLLABORATION
 ST-JEROME (Terrebonne) P. Q.
 Abonnement: Un an \$1.00
 Six mois 0,50
 Pour abonnements, annonces, impressions, etc
 s'adresser à
 J. E. PREVOST fils, IMPRIMEUR,
 Directeur-Propriétaire

JEUX D'ESPRIT

CHARADE

Sur la terre humblement se traîne mon premier,
 Un pronon forme mon dernier;
 Dans l'honnête homme on trouve mon entier.

ENIGME

Nous sommes deux qu'on met ensemble;
 Ce n'est pas un bonheur, ce semble;
 Car en tout temps notre union
 N'opère que division.

LOGOGRIPIE

Sur six pieds, cher lecteur, j'arrose tes prairies,
 Sur quatre, en tes jardins, tu me mets volon-
 (tiers;

Avec trois, en hiver, j'échauffe tes foyers;
 Tout humain avec trois me doit encor la vie.

Solutions des derniers problèmes:

Logogriphe: Potage, otage, Tige, âge.

Charade: Mi-graine.

Enigme: Feu.

Le meilleur moment des Amours

Le meilleur moment des amours
 N'est pas quand on a dit: «Je t'aime!»
 Il est dans le silence même
 A demi rompu tous les jours.

Il est dans les intelligences
 Promptes et furtives des cœurs;
 Il est dans les feintes rigueurs
 Et les secrètes indulgences.

Il est dans le frisson du bras
 Où se pose la main qui tremble,
 Dans la page qu'on tourne ensemble
 Et que pourtant on ne lit pas.

Heure unique où la bouche close
 Par sa pudeur seule en dit tant;
 Où le cœur s'éveille en éclatant,
 Tout bas, comme un bouton de rose;

Où le parfum seul des cheveux
 Parait une faveur conquise;
 Heure de la tendresse exquise
 Où les respects sont des aveux!

SULLY PRUDHOMME.

Le vieux garçon.

On a beau dire, il n'a pas d'excuse. Un homme a le droit de rendre une femme malheureuse, au moins à partir de trente-six ans: passé cet âge, s'il n'en a pas usé, qu'il soit anathème et que tout le monde lui jette la pierre.

Rien ne peut plus le protéger contre la vindicte générale, oui, générale; celle des jeunes filles qui l'ont attendu tour à tour et peut-être ensemble, sans le savoir; celle des femmes qui ne lui pardonnent pas d'avoir été redoutable, et celle des hommes qui lui en veulent de s'être affranchi de la loi commune, de ne prendre aucune part des iniquités et des responsabilités de la famille, tout en se réservant large et facile la part des avantages et des agréments de la vie. Ils le jaloussent et le détestent; ils le regardent comme une superfétation, une excroissance sociale; ils le comparent à la mouche qui se pose sur le miel, sans

souci et sans remords, occupée uniquement de se repaître. Ils le voient de toutes les fêtes, assis à tous les banquets, jouissant de tous les plaisirs, et ils se demandent ce qu'il lui en coûte, par quel équivalent d'en-nuis domestiques et de compensations tra-cassières il paiera tout ce bonheur appa-rent. On ne pardonne pas au célibataire d'avoir l'air exempt des misères générales, de se faire un trône indépendant au sein des arrière-pensées qui assaillent les autres hommes, et des retours vexatoires qui menacent chacun de leurs plaisirs.

Que vient-il faire au milieu de nous, lui qui n'est pas des nôtres? Si son existence est à part, pourquoi vient-il la confondre avec l'existence de tous à l'heure précise des réjouissances? Pourquoi ne vient-il que pour cueillir, et que lui en coûte-t-il pour ramasser toutes ces fleurs, lui qui n'a creusé aucun sillon? Ce qu'il lui en coûte! Ah! Vous ne le savez pas, vous qui le voyez mêlé aux mascarades de la vie, comme si elles n'avaient pas de lendemain; vous qui le voyez à toutes les fêtes, à toutes celles qui paraissent, oui; mais les fêtes véritables, celles du foyer à certaines heures inattendues, les fêtes qui, seules, contiennent du bonheur et qui sont les vôtres, uniquement les vôtres, les a-t-il jamais connues? Les connaîtra-t-il jamais? Ces joies intimes et profondes, où aucun regard étranger ne pénètre, dont l'affection est la base et qui n'ont besoin de rien en dehors d'elles pour être complètes, il n'a pas même l'espoir de jamais les goûter tout en les comprenant! A lui seul elles sont interdites, non pas tant qu'il l'ait voulu que parce qu'il les a trop désirées peut-être, et qu'il en a ambitionné une part plus forte que ce qu'aucune femme pouvait lui offrir. Il a élevé trop haut ses vœux, et maintenant il n'a plus le droit d'en former aucun; le moindre de ses vœux serait aujourd'hui dédaigné et il ne lui reste plus qu'à se tenir à l'écart, condamné pour toujours par le bonheur des autres.

Pauvre hère, trop longtemps resté à l'affût, maintenant au rebut! Il n'a même pas d'âge, car il a vécu les années que le ciel lui avait données pour le bonheur; le reste ne compte pas. Il n'a pas de foyer, ou bien ce foyer est désert, comme le bois que les oiseaux ont fui, comme le rivage qui n'a plus de murmures. Jamais l'ange n'y vient étendre ses blanches ailes ni jeter un rayon de son sourire.

Quoi de plus lamentable, de plus poignant que son logis, à cette heure avancée de la nuit où il se décide à y revenir, après avoir cherché en vain toutes les distractions qui peuvent lui faire oublier son éternelle solitude! Mille fantômes l'attendent, qui assiégent le chevet de son lit, les fantômes inexorables de son passé, sourds comme le remords, et il se couche en entendant ces milliers de voix qui lui rappellent tout ce qu'il a perdu, tout ce qu'il a refusé de bonheurs doux, simples et consolants.

Voilà les compagnons de sa vie, et ces compagnons sont des spectres! Il a connu tous les désenchantements, et peut-être lui reste-t-il encore un long chemin à parcourir. S'il regarde en arrière, il ne voit même plus la trace des fleurs maintenant flétries qui s'épanouirent un jour sous ses pas.

Il est seul. Oh! être seul, c'est être avec la mort. A vingt ans, à vingt-cinq ans, à trente ans même, on vit encore avec l'imagination qui aide à peupler l'avenir d'une foule de rêves enchanteurs, et qui montre des rivages dorés par le soleil là où il n'y a que sécheresse et désolation. Il est dans l'existence des âges bénis où l'on se console

de tout parce qu'on a l'avenir devant soi, parce qu'on croit qu'il renferme tous les trésors dont le cœur et l'ambition sont avides.

Et maintenant est venu l'âge froid où chaque espoir se tourne en dérision, où chaque illusion prend la figure d'un démon railleur. Le temps est implacable, il détruit tout. Mais ce qui est plus horrible encore, c'est de survivre à ce néant de soi-même, c'est d'assister à tous les plaisirs sans en goûter aucun, c'est de regarder l'amour radieux, épanoui, transporté, et savoir qu'il n'est qu'un mensonge, qu'il se brise contre le moindre écueil, comme le flot souriant, longtemps bercé sur le dos de la mer, vient éclater sur le premier obstacle du rivage et disparaît.

Tout est envolé, tout a fui. Il reste le souvenir. Oh! l'horrible expiation, l'implacable retour du passé qu'on croyait pour toujours disparu! Qui a jamais voulu mesurer cet océan sans fond et sans bornes, le souvenir! Jamais, nulle part, on ne peut y échapper; il n'est pas de plage sur terre où l'on puisse trouver l'oubli, ni d'années ajoutées les unes aux autres qui effacent une seule heure de félicité. Dieu a été injuste envers l'homme; il lui a donné des espérances bornées et des regrets infinis. Partout la douleur l'accompagne, tandis que ses joies se mesurent à la durée du songe. Il n'est heureux que le temps d'y croire, mais il est malheureux toute sa vie du bonheur perdu.

Plus durable que toutes les années entassées, plus profonde que tous les sillons du temps est la trace des émotions puissantes. La mer passe en vain sur une souillure sans pouvoir l'enlever; ainsi le temps sur la blessure qui est au fond de l'âme.

On se souvient surtout à l'âge où tous les rêves ont disparu, à cet âge où l'on ne peut plus vivre que de ce qu'on a été, et où l'on respire encore alors qu'on n'est plus qu'un spectre. L'avenir n'a plus ni sourires ni promesses, mais les regrets enveloppent le passé d'un mirage, semblable à celui dont la rosée du matin enveloppe les plages lointaines; dans ce mirage vite évanoui flottent encore quelques images fugitives, images de ce qui fut autrefois des réalités bien chères.

Mais c'est la dernière illusion, et la nuit ne tarde pas à se répandre dans l'âme, comme le sommeil sur les yeux du vieux garçon qui finit par s'endormir dans sa chambre solitaire, au milieu de tous les fantômes qui l'entourent et qui s'envolent dès qu'il leur échappe.

Seule, l'ombre de ses créanciers l'accompagne jusque dans le songe et lui donne le cauchemar. Alors il rêve qu'il est le père de dix enfants, il jette un cri terrible et se réveille en sursaut dans un océan de sueurs froides.

Depuis vingt ans il a de ces rêves-là qui l'ont toujours empêché de se marier.

ARTHUR BUIES.

Melanges

A propos des aillères de brides diverses

Sous ce rapport, les idées sont bien divisées: les uns en sont partisans, tandis que beaucoup de particuliers et d'hommes ayant de parfaites connaissances du cheval et du harnachement sont pour leur suppression.

Voyons le pour et le contre. Les aillères protègent les yeux des atteintes du fouet, elles évitent quelquefois la frayeur que peut provo-

quer à un cheval un véhicule venant dans le même sens, ou tout autre objet pouvant l'ex-citer à s'emballer. Privé de cet accessoire, le cheval peut voir autour de lui le danger et le cheval auquel il est accouplé, enfin le mouve-ment du cocher à la prise du fouet et allonger l'allure sans saccade, ce qui n'existe pas avec l'aillère, car le fouet tombe en surprise sur l'un ou l'autre des deux chevaux, provoquant dislo-cation dans la régularité des allures, le cocher n'ayant pas toujours la précaution de parler aux chevaux ou d'appuyer l'emploi du fouet en faisant un appel de langue.

La Compagnie des Omnibus de Paris a sup-primé les aillères, et, au dire des anciens co-chers qui ont fait usage des deux brides, ils ont constaté la conduite sous tous les rapports supérieure à la bride à aillères; les Omnibus anglais ont aussi supprimé les aillères.

La Russie ne connaît pas l'aillère, ainsi que bien des contrées en Europe; l'Arabie, au con-traire, en met de toutes petites à la bride à monter.

Desinfectant de l'air

C'est une grave erreur de croire que l'air vic-ié d'une chambre de malade est assaini parce qu'on y brûle du sucre, du vinaigre ou herbes aromatiques. Le meilleur moyen est d'y main-tenir une assiette avec un peu de chlorure de chaux humide qu'on renouvellera de temps en temps.

SEN EST BIEN TROUVÉ

Laprairie, 14 août, 1896.

Roy & Boire Drug Co., Montréal, P. Q.
 Messieurs:—M'étant servi de votre sirop MENTHOL en plusieurs occasions pour cause de rhu-me et de bronchite qui me faisais beaucoup souffrir, je suis heureux de dire que dans cha-que cas je m'en suis bien trouvé et qu'il m'a donné beaucoup de soulagement.

A. F. Grondin,
 Notaire Public

Au dessus de l'or

Se trouve le rare trésor de la santé parfaite

Une dame de la Nouvelle-Ecosse dit: «Je considère que les Pilules Roses du Dr Williams sont un bienfait pour l'humanité souffrante.»

Du «Sentinel», d'Amherst, N. E.

Les personnes fortes n'apprécient pas à sa juste valeur les bienfaits d'une santé parfaite. Il n'y a que ceux qui ont passé par une grave maladie qui savent que la santé est un trésor plus précieux que l'argent et l'or. Parmi ceux qui connaissent par expérience connaissent cette vérité se trouve Mlle Sara Rector, de West River Hebert, N. E. Cette demoiselle a souffert d'une grave et ennuyeuse maladie et elle n'obtint de soulagement qu'après avoir fait usage du remède qui a fait recouvrer la santé et la force à des milliers d'autres et dont les propriétés médicinales donneront d'aussi bons résultats dans tous les cas où l'on en fera une essay juste. Mlle Rector dit:

Je sens qu'il est de mon devoir de recom-mander les Pilules Roses du Dr Williams, car elles m'ont fait un bien immense. Il y a envi-ron deux ans, je tombai gravement malade d'une complication de maladies. Je souffrais d'indigestion, d'excès de bile, et des suites de désordre des nerfs, savoir: le mal de tête, la perte d'appétit, le chaud et le froid. Je com-

mençai à me faire soigner par les médecins et bien qu'ils fissent tout leur possible, je paraissais empirer tous les jours. Je dormais bien peu et quand je me couchais, je souffrais telle-ment de la chaleur et suffocation que j'étais forcée de me lever. Alors c'était tout le con-traire, je frissonnais. Je demeurai ainsi pen-dant assez longtemps. Je ne pouvais pas va-quer aux travaux du ménage et le moindre exercice me fatiguait. Quand je marchais on me pressait tant soit peu, je respirais si difficilement que je pouvais à peine parler. J'avais très peu d'appétit et ce que je mangeais ne semblait pas me faire grand bien et me nourrir suffisamment et j'avais aussi une grande dou-leur au côté et au dos. Pendant ce temps, j'essayais plusieurs remèdes qui ne me procu-rèrent aucun soulagement. Je devins si faible que la vie m'était à charge. A cette époque, on attira mon attention sur les Pilules Roses du Dr Williams et je résolus de les essayer. Après en avoir pris quatre boîtes, je remarquai un mieux sensible. Je continuai à faire usage des Pilules Roses, aussi la santé et les forces revinrent rapidement. Après en avoir pris quatre boîtes, j'avais complètement recouvré mes forces et ma santé d'autrefois et non seule-ment, je pouvais faire tous les travaux du mé-nage, mais de plus je pouvais faire ma classe du dimanche ainsi que mes autres exercices reli-gieux. Je considère que les Pilules Roses du Dr Williams sont un bienfait inappréciable pour l'humanité souffrante.

Les Pilules Roses du Dr Williams sont un spécifique contre toutes les maladies qui ren-dent la vie à charge à un si grand nombre de femmes et donnent, en peu de temps l'éclat de la santé aux joues pâles et jaunâtres. En vente chez tous les marchands ou expédiés franco par la poste à 50 cts la boîte ou six boîtes pour \$2.50, en s'adressant à la Dr Williams Medi-cine Co., Brockville, Ont. Méfiez-vous des imitations et substitutions qu'on dit «être aussi bonnes».

Livres, Journaux, etc.

208 pages de Musique!

En s'abonnant au *Passé-Temps*, on reçoit tous les quinze jours huit pages de musique nouvelle des meilleurs auteurs, soit 208 pages par année. Le dernier numéro contient: *En-fants et meres*, chanson; *En veie*, très joli mor-ceau de piano; plusieurs articles sur la musi-que, le théâtre, etc.

Abonnement, \$1.50; 6 mois, 75 cts. Un numéro, 5 cts. Abonnement d'essai, trois mois, 25 cts. Adresse, *Le Passé-Temps*, Mont-réal, Can.

LE CRIME DE L'ŒIUL

Nous venons de recevoir un exemplaire du numéro 44 de la Bonne Littérature Française. Tous les amateurs de bonne lecture peuvent se préparer à apprécier un récit hors de l'ordinaire. Roger Dombre, l'auteur du «Crime de l'Œiul» a dépeint d'une main de maître le sombre dés-espoir d'un vieillard en voyant son fils dépérir et mourir sous ses yeux parce que la femme qu'il aimait lui a brisé le cœur. Côté à côté avec ce désespoir, on voit l'amour naissant du fils de la victime pour la fille de celle qui l'a trahie. Un amour puissant, impétueux, qui plus tard donne suite à des actions de grand héroïsme. Superbe récit qui doit plaire à tous.

Ce beau numéro sera envoyé à toute adresse sur réception de 10c en argent ou 11c en tim-bres-postes. Leprohon et Leprohon, 1629 rue Notre-Dame, Montréal, Canada.

FEUILLETON DE L'AVENIR DU NORD

LE CAPITAINE

PENITENTS NOIRS

TROISIÈME PARTIE

VI

M. Féraud avait redressé sa haute taille, re-jeté la tête en arrière; son oeil brillait d'intel-ligence et de jeunesse, il avait vingt ans de moins en ce moment.

—Mon ami, dit-il, si ce témoignage dont tu me parles est la preuve la plus accablante, je vais te démontrer que rien n'est moins établi que la culpabilité de M. de Vénasque.

—Oh! par exemple, mon oncle.
 —Entendons-nous bien, reprit le conseiller. Le capitaine des pénitents noirs a fait feu sur M. de Montbrun.
 —Oui.
 —Avec l'intention évidente de le tuer.

—La certitude même, mon oncle, car ce n'est que par miracle que M. de Montbrun n'est pas mort.

—Très-bien. Et avant de faire feu, le mi-sérable a dit: «Au moins, tu ne refuseras pas ton consentement.»

—Ces paroles seront consignées dans l'in-struction.

—Eh bien, reprit M. Féraud, suppose une chose.

—Parlez, mon oncle.

—Que le capitaine de ces mystérieux péni-tents noirs se soit trouvé avec sa victime.

—Bon!

—Que, sûr de le tuer, il lui ait adressé cette railleuse apostrophe; que M. de Montbrun, échappant à la mort par un hasard providen-tiel, vienne dire aux juges: nous étions seuls, il tenait ma vie dans ses mains; pour moi, j'é-tais mort d'avance, et il m'a parlé ainsi. Donc, cet homme dont je n'ai pu voir le visage, mais qui me parlait de ma nièce, c'est celui qui, moi vivant, ne pouvait l'épouser: c'était M. Henri de Vénasque. La victime parlant ainsi for-mulerait contre le baron la plus formidable des accusations, et les juges condamneraient. Mais la victime et le meurtrier n'étaient pas seuls, ajouta M. Féraud.

—Ah! mon oncle, répondit M. de Saint-Sauveur, vous pensez bien que les autres ban-dits étaient au courant des propos de leur capi-taine. Il n'avaient donc pas à se gêner de-

vant eux.

—Aussi, n'est-ce pas d'eux que je m'occupe en ce moment, mais du domestique.

M. de Saint-Sauveur tressaillit.
 —De ce domestique qui a entendu ces pa-roles, qui pouvait les répéter un jour à sa jeune maîtresse, et qu'on n'a pas tué. Pourquoi, puisqu'on tire sur le maître, laisse-t-on vivre le valet!...

Un coup de pistolet est bientôt tiré, et les bandits que personne inquiète ont tout le temps de se retirer. Un cadavre de plus ou de moins, que leur importe!

Eh bien, non, ils s'en vont, laissant le do-mestique garrotté, mais vivant.

Pourquoi?
 Afin que, tôt ou tard, une voix s'élève et di-se: le capitaine des pénitents noirs, c'était l'homme qui voulait épouser mademoiselle de Montbrun, c'était M. de Vénasque.

—Mon oncle, dit M. de Saint-Sauveur, ce que vous dites là renverse toutes mes opinions.

—C'est à dire, poursuivit M. Féraud, que cette preuve de culpabilité, selon toi, serait, pour moi, une preuve d'innocence.

—Mais, mon oncle...

—Ecoute moi donc jusqu'au bout, car tu dois t'étonner de me voir chercher avec tant de sollicitude les preuves en faveur du neveu, moi qui ai poursuivi l'oncle, le grand Vénas-que, avec tant d'acharnement.

—Vous le croyiez pourtant coupable!

—Sans doute. N'aurais-je pas abandonner l'instruction, sans cela?

—Cependant, il fut acquitté.

—A ma grande surprise, je l'avoue.

—Cependant il était coupable.

—Je l'ai cru pendant dix ans.

—Ah!

—Et j'ai maintenant la preuve qu'il était innocent et que je m'étais trompé.

M. de Saint-Sauveur eut un geste d'étonne-ment.

—Attends encore, reprit le vieillard. M. le chevalier de Vénasque avait près de dix pieds. Cette taille peu commune fut une des preuves les plus accablantes contre lui. On trouva sur le théâtre du crime un pistolet dont le pommeau était armorié. Ces armoiries étaient celles des Vénasque. Il fut impossible au chevalier d'expliquer l'emploi de son temps dur-ant la nuit où le vieux M. de Montbrun avait été assassiné.

La rumeur publique accusait ce géant, et, quand arriva le jour des débats, j'étais sûr de sa condamnation. Heureusement la Provi-dence veillait, et l'innocent ne fut point frappé à la place du coupable.

—Mais mon oncle, dit M. de Saint-Sauveur, comment avez-vous donc eu la preuve de son innocence.

—Dix années après, je me suis trouvé en face du vrai coupable.

—Est-ce possible!

—Et il m'a avoué son crime.

—Oh! fit M. de Saint-Sauveur stupéfait.

—Il y a cinq ans de cela, poursuivit M. Fé-raud. Je venais d'être mis à la retraite. Tu sais que j'ai des fermes dans le département de Vaulchuse, auprès d'Apt, dans la vallée du Calavon?

M. de Saint-Sauveur fit un signe affirmatif.

—J'étais allé visiter mes fermes et je reve-nais dans le coupé de la diligence, une voiture à neuf places, dont six d'intérieur et trois de coupé. Il n'y avait pas de postillon, c'était le conducteur qui tenait les guides.

Nous étions en hiver. Il faisait froid dans la montagne, dont les cimes étaient couvertes de neige, et les voyageurs étaient rares.

Deux femmes occupaient l'intérieur, j'étais seul dans le coupé. Partis d'Apt à trois heu-res du matin, nous étions à cinq heures dans la gorge de Lourmarin.

Tu vois d'ici cette vallée étroite, cette route courant au travers de deux chaînes de rochers à pic, qui ont cent pieds de haut, et sur les-queles se détache une végétation rabougrie et sauvage.

Pendant deux lieues, pas une maison, pas un champ cultivé, aucune trace du voisinage des hommes.

Tu sais bien que, lorsque l'hiver est sec, la récolte mauvaise, les vols à mains armées de- viennent plus fréquents: la montagne est là pour cacher les voleurs.

Les Bouilleurs de cru

PAR

EDOUARD CADOL

Et c'était une confusion enragée d'exclamations, de questions, qui ahurissaient Jacques, au point qu'il ne savait auquel entendre, à qui répondre, d'autant que les domestiques lui prenaient des mains, sac de nuit, plaid, parapluie, carton à chapeau, le priant de leur remettre son bulletin de bagages.

Tout cela, vite, vite :
—Viens, cher ami.
—Prenez garde, il y a un pas.
—Te voilà donc !
—Quel plaisir ! Êtes-vous bien fatigué ?
—Vous devez mourir de faim.
—Reconnais-tu ma femme ?
—Et les enfants, hein ? Ont-ils grandi !
—Voilà ma bru !
—Rose, rose, viens donc par ici. Tous les ordres sont donnés ; ne t'inquiète pas.
—Où vas-tu Jacques ? Voilà les voitures... Non, monte dans celles-ci, avec ma femme et Rose. Je conduirai le break...
Enfin on y était, on partait.
Ouf !

Seulement alors, se ressaisissant, Jacques regarda pour de bon la jeune fille, qu'un rayon de soleil couchant, glissant par la portière, éclairait ; que dis-je, illuminait violemment.

Dieu du ciel, qu'il y avait de surplus à ce qu'il en avait souhaité sans la connaître.

« Un peu jolie », je t'en moque ! Très jolie, Rosette, la bien nommée jolie ; jolie, tout plein ! On ne peut pas mieux dire !

Et ce n'est rien : jolie d'une certaine façon, qui tient bien moins aux traits qu'à l'air, à la physionomie, à l'expression du regard, du sourire, à la tenue, aux mouvements.

Oh monsieur ! la jolie personne ; toute flamboyante de jeunesse, toute gracieuse de franchise modeste, et vaissante positivement, par le cachet d'intelligence de son beau front, par le charme irrésistible qui se dégageait d'elle comme un parfum.

Sapristi ! n'y a-t-il pas du trop à présent ?

Une telle jeune fille descendrait-elle à agréer l'alliance d'un garçon de trente-deux ans, déjà marqué d'une esquisse de patte d'oie, tout juste assez chevelu pour que sa raie se dessinât à peu près nettement ?

Une voix secrète ; la voix d'un quelque chose que nous ne connaissons jamais, si en nous qu'il soit, s'efforçait de rassurer le jeune homme lisant familièrement :

—Jacques !... Jacques, tu ne connais pas Rose. Jacques, tu la méconnaissais ! Rose a été élevée au couvent de Poitiers, mon ami. Sa mère a parachevé son éducation. Et l'atavisme te garantit qu'elle tient de papa et de maman, par la sagesse et les sentiments. Rose n'en cherche pas si long. Si ses parents lui proposent de t'épouser, elle dira amen pour commencer. A toi de faire que ce soit avec plaisir.

Ah ! s'il pouvait en aller de cette manière ! Ce serait ni plus ni moins la réalisation du rêve intime de M. de Hautménéil. Voyez-vous la belle existence ? Loin de redresser le mur mitoyen écroulé, on le supprimerait jusqu'en ses fondations. La bicoque de la « pauvre chère » tante serait réparée, des sous-sol au faite. Un tapisier de Paris en meublerait les pièces, selon le goût moderne. Qu'on serait heureux là !

Chez soi ! comme le fils aîné et la bru des

Chavart, co-partageant des ombrages du parc. Un enfant de plus dans cette aimable et honorée famille de gros propriétaires fonciers.

Et s'occuper ? N'ayez pas peur ! Il y a de quoi dans les Charentes. La vigne à cultiver ; les vendanges à faire, sans compter tous les autres travaux champêtres. Que ce serait délicieux, la journée remplie aller voir travailler les autres, de rentrer à la maison, dont Rose ferait le plus bel ornement !

Quelle paix surtout ; quelle quiétude d'âme ! Allez donc demander rien de pareil à la capitale de la France. Non ! Adieu Paris ! jamais, jamais, tu ne reverras Jacques ; arrange-toi comme tu pourras.

Tout cela qui occupait l'esprit du voyageur, lui permit de ne pas trouver longue la grande heure que mirent les chevaux à amener la compagnie à la résidence des Chavart.

Un dîner plantureux attendait.

On dina en parlant de tous les « chers défunts, dont on honorerait la mémoire.

Puis, douce causerie, en prenant le café sur la terrasse de l'habitation.

Après quoi, une poule au bouchon, à deux sous, sur le vaste billard de la serre et, dix heures sonnait, Jacques fut conduit à sa chambre, que Rose avait pris soin d'aménager.

Elle s'y entendait vraiment : tout autant qu'à la confection des tartelottes, dont, sans complaisance, le jeune homme s'était régalé.

Il se déshabilla, se mit au lit, laissant un moment encore la fenêtre ouverte.

Par elle, venait jusqu'à lui une brise agrémente de senteurs agrestes, qu'il aspira comme avec gourmandise.

Il semblait qu'il entendait le silence, dont les grillons accentuaient la profondeur. Ses yeux se perdirent dans les espaces, que mesuraient tant d'étoiles.

Et ses membres, comme son moral, se détendaient, il se sentit plongé dans une immense satisfaction indéfinie, qui avait je ne sais quoi de paradisiaque.

—Mais, mon Dieu ; mais mon Dieu ! qu'on serait heureux là... avec Rose !

Il se le dit, se le redit, et, négligeant de fermer la fenêtre, il s'endormit comme un homme juste qui a roulé la moitié d'un jour en chemin de fer.

II

Il y a des gens nés sous une bonne étoile.

Il est à supposer que Jacques de Hautménéil était du nombre de ceux-ci : tout ce qu'il avait imaginé de son mariage avec Rose se réalisa point par point : tout !

Et s'il s'en fallut de quelque chose, ce fut du plus, et non du moins.

C'est dire qu'ils étaient mari et femme. Effectivement ; depuis dix-huit mois déjà, et, pas plus que Jacques, la belle et bonne Rose ne s'en repentait.

Comme il se l'était proposé, l'ex-boulevardier avait fait restaurer la maison de sa « pauvre chère » tante.

On avait achevé d'abattre le mur mitoyen, cause première et indirecte de cette union fortunée.

Le parc s'en était agrandi d'autant, et l'on vivait dans la meilleure intelligence avec les beaux-parents.

Dix-huit mois de parfaite satisfaction, c'est rare, surtout entre nouveaux époux ; car, pour le dire en passant, la fameuse lune de miel n'est guère à peu près qu'une légende, sorte de préjugé, fécond en déboires pour la plupart, puisque, faute de s'être pratiqués avant, les caractères se heurtent involontairement, jusqu'à ce que l'habitude se prenne.

Pas ici. Aussi certains observateurs se disaient : —Ça va trop bien ! Ça ne durera pas ! Quel que nuage voilera ce ciel bleu un de ces jours ! Pourtant nulle satiété de la part de Jacques ; le vieil homme ne reparaisait point ; aucune nostalgie du boulevard.

Alors ?... chez Rose ? Eh bien ! oui. Un mécompte ; un tout petit.

Mettez-vous à sa place : N'est-il pas compréhensible que Rose, en épousant un Parisien, s'attendait à ce qu'il la conduisit de temps en temps à Paris ?

Ça allait de soi, ce semble. C'était sous-entendu, dans les conventions matrimoniales.

Quel crime à cela ? Aucun ! D'abord elle se donna patience, supposant que Jacques en ferait la proposition.

Puis, voyant le temps passer sans qu'il y parût, elle fit allusion détournée.

(A suivre)

A L'ENSEIGNE DES GROS CISEAUX

J. H. Payette,
TAILLEUR-FASHIONABLE

Tweeds anglais, français, canadiens

Merceries

Cols, chemises, mouchoirs, gants, Etc., Etc.

Habilllements confectionnés avec

soin, coupe parfaite et satisfaction garantie.

J. H. PAYETTE,

Rue St-Georges, en face du marché, ST-JEROME

M. LAPORTE, boucher

Tient toujours un magnifique choix des meilleures viandes qu'il soit possible de trouver.

SA GLACIERE

est ce qu'il y a de mieux à St-Jérôme et est comparable aux meilleures de Montréal on y voit du dehors des viandes coupées artistement offrir aux regards leur couleur vermeille.

LOUIS CORBEIL

HOTEL DU MARCHÉ

Maison des mieux tenues et des plus recommandables sous tous rapports.

Près du Marché, ST-JEROME

NOUVEAU MAGASIN

L. J. A. LAMBERT

MARCHAND DE NOUVEAUTÉS

GRAND ASSORTIMENT DE...

Merceries, Tweeds, Etouffés à Robes, Etouffés à Pantalons, Cachemires, Flanellettes, etc.

Assortiment très varié de

Chemises et Cravates, Chapeaux, Casquettes, Chaussures, Cloques, etc.

Une visite est spécialement sollicitée.

L. J. A. LAMBERT

Bloc Vannier, Rue St-Georges ST-JEROME

The Merchants Bank of Canada

Bureau chef.....Montreal

CAPITAL PAYE \$6,000,000

FONDS de RESERVE \$3,000,000

G. HAGUE, Gérant-général.
THOMAS FYSHE, Gérant-général adjoint.
E. F. HEBDEN, Surintendant des succursales.

SUCCURSALES DANS TOUTES LES CITES ET DANS LES PRINCIPALES VILLES DE LA PUISSANCE DU CANADA

Fait toutes sortes de transactions de Banque. Change Anglais et Américain acheté et vendu. Nous escomptons les billets approuvés des manufacturiers, marchands, commerçants et cultivateurs.

Dépôts reçus et intérêts payés au taux courant. Lettres de crédit émises payables en Chine, au Japon et dans tous les pays du monde.

A. C. E. DELMEGE, Gerant
Succursale de St-Jérôme.

S. G. LAVIOLETTE

MARCHAND DE

FERRONNERIE, PEINTURES, VERNIS, FAIENCE, POTERIE, &c.

Courroies pour moulins de toutes sortes, scies rondes,

Coffres-forts, Poêles, Charbon, Horloges, &c.

LIQUIDATION DE

Stock de Harnais et de

VOITURES D'ETE & D'HIVER

Ces voitures sont garanties de première qualité.

M. Lavolette achète le vieux caoutchouc à raison de \$1 50 les cent livres

S. G. LAVIOLETTE

ST-JEROME

Assurez - vous

CONTRE LES INCENDIES...

M. JOSEPH CORBEIL représente ONZE des meilleures compagnies d'assurances étrangères faisant affaire au Canada.

Bureau: RUE LABELLE, ST-JEROME

MASSERRO & Cie

Marchandises Seches, &c.

Une modeste excellence se charge de la confection des chapeaux dont on trouvera en tout temps un excellent choix à son magasin.

En face du Marché, ST-JEROME

F. GOURRE

Marchand de The, Cafe, Vaisselle, &c.

Toujours en magasin un stock des mieux assortis.

RUE ST-GEORGES... ST-JEROME

J. T. BOIVIN

Orfèvre-Horloger

ST-JEROME

TOUS LES CULTIVATEURS...

devraient se procurer...

La Celebre Gremeuse perfectionnee

M. Narcisse Bélisle, de St-Jérôme, ayant acheté le droit de manufacture pour le comté de Terrebonne de cette belle invention peut la procurer aux acheteurs à d'excellentes conditions.

TERRAIN A VENDRE

Un splendide terrain d'une vingtaine d'arpents de superficie, pouvant servir à une très-agréable résidence d'été est à vendre.

La moitié est en culture et l'autre moitié est plantée d'arbres superbes parmi lesquels se trouvent 100 érables.

Ce terrain, à proximité de la ville, situé sur les bords gracieux de la rivière du Nord, doué d'un ombrage rafraichissant serait un endroit des plus charmants pour y construire une maison de campagne.

M. Léandre Gauthier qui en est le propriétaire est prêt à concéder ce terrain par morceau à des prix excessivement bas.

S'adresser à M. LÉANDRE GAUTHIER
St-Jérôme P. Q.

F. X. AUBIN
CONFISEUR

RUE ST-GEORGES... ST-JEROME

Il était donc cinq heures au moment où nous entrions dans la gorge, c'est-à-dire nuit complète encore.

La route, neigeuse et durcie par la gelée, était si mauvaise que, bien qu'ils fussent ferrés à glace, les chevaux glissaient à chaque pas.

Lout à coup la voiture s'arrêta brusquement.

Je sommeillais et me trouvai éveillé en sursaut.

Malgré l'obscurité, on voyait des ombres noires en travers de la route ; et le postillon, ivre de terreur, avait dégringoler de son siège.

Je vis tout de suite à qui nous avions affaire. Quatre hommes, le visage noirci ou couvert d'un mouchoir, le fusil à l'épaule, ordonnaient aux voyageurs de descendre.

—Les deux femmes jetaient des cris ; le postillon avait perdu la tête ; moi, je conservai tout mon sang-froid, et je descendis tranquillement, tandis que les bandits s'approchaient.

Ils commencèrent par les deux femmes, à qui ils enlevèrent le peu d'argent qu'elles avaient.

Puis, celui qui paraissait être leur chef s'avança vers moi.

—C'était un homme de taille gigantesque ; il avait le visage noirci, mais ses cheveux étaient blancs.

Cette taille demesurée éveilla un souvenir et un soupçon dans mon esprit.

La présomption la plus terrible qui s'était élevée jadis contre M. de Vénasque, c'était sa taille extraordinaire, et je retrouvais un voleur de grands chemins grand comme lui.

Cet homme vint à moi ; me mit la main sur l'épaule et me dit :

—Vous êtes le conseiller Féraud ?

—Je suis bien M. Féraud, lui répondis-je, mais je ne suis plus conseiller.

—Et c'est bien heureux pour vous, me dit-il en riant. Nous vous eussions tué, et nous allons nous contenter de vous voler.

J'avais touché une somme relativement importante, quatre mille francs.

Les bandits le savaient. Je donnai ma bourse, ma montre et les quatre mille francs que j'avais dans ma valise en pièces d'or et en écus de cinq francs.

Les voleurs ne se contentèrent pas de cela. L'un d'eux voulut une bague que j'avais au doigt, celle-là dit M. Féraud qui montra à son neveu une chevalière qu'il portait à l'index de la main gauche.

Le géant voulait me la laisser.

Un des voleurs dit :

—Il est toujours généreux, le capitaine. Ce mot me fit tressaillir.

Je retirai la bague de mon doigt et je la tendis au grand vieillard :

—Mon ami, lui dis-je, vous avez, je le vois, entendu parler de moi.

—Parbleu ! répondit-il, qui donc ne vous

connaît pas ?

—Croyez-vous à ma parole d'honneur ?

—Pour ça, oui.

—Si je vous jure que vous pouvez venir librement, en plein jour, me voir chez moi, à mon domaine de la Poulardière, et me rapporter cette bague qui me vient de mon père et à laquelle je tiens beaucoup, et qu'en échange je vous donnerai mille francs et que vous pourrez vous en aller comme vous serez venu, sans être inquiété, ni dénoncé, alors même que je vous connaîtrais, me croirez-vous ?

—Je vous crois, me répondit-il

Et il prit la bague.

VII

M. de Saint-Sauveur écoutait le vieux conseiller avec une religieuse attention.

Celui-ci s'arrêta un moment pour reprendre haleine, puis il continua :

—J'ai, pendant ma longue carrière, fait cette remarque que les voleurs ont leur probité, une probité singulière, j'en conviens, mais enfin qui existe.

Ils tiennent les paroles qu'ils ont données, et ils croient à celle qu'on leur donne.

J'étais revenu à la Poulardière depuis huit jours, et, après nous avoir dévalisés, les bandits nous avaient laissé continuer notre voyage, quand, un soir, le jardinier vint me prévenir qu'un homme qu'il ne connaissait pas demandait à me parler.

C'était mon voleur.

Je vis un homme d'environ soixante ans, vêtu comme un paysan aisé et qui avait l'air aussi honnête que possible.

Mon jardinier ne le connaissait pas ; mais je le reconnus, moi, pour un fermier des environs de Lourmarin.

Je le fis entrer dans mon cabinet ; puis, quand nous fûmes seuls, il me tendit silencieusement ma bague.

H. Guenette

MARCHAND

St-Jovite, P. Q.

C'est une bonne nouvelle

Tout individu frappé par la maladie regarde instinctivement autour de lui pour trouver un soulagement. Ce soulagement tant désiré peut enfin être obtenu en faisant usage des fameux remèdes sauvages de J. E. P. Racicot qui ne sont composés que de racines et qui guérissent infailliblement toutes les maladies qu'elles soient. Il n'est pas nécessaire de se rendre à Québec pour se les procurer, car en écrivant à l'adresse ci-dessous, on reçoit tout ce qu'il faut pour se guérir. N'hésitez donc plus, vous tous qui souffrez, mettez un terme à vos douleurs. Si vous ignorez quo votre maladie soit guérissable, écrivez tout de même et vous recevrez une réponse. Adressez bien à

J. E. P. RACICOT

25, rue St-Joseph, St-Roch, QUEBEC

Imprimerie

Commerciale

Nous exécutons rapidement et avec le plus grand soin toutes sortes de travaux.

LIVRES, BROCHURES,

FACTUMS, JOURNAUX,

BLANCS DE TOUTES ESPÈCES.

Etc., Etc., Etc.

Notre matériel est entièrement neuf.

Nos prix sont des plus modérés.

Nous faisons appel à tous ceux qui veulent de belles et bonnes impressions au meilleur marché possible.

J. E. PREVOST FILS,
Rue St-Georges,

ST-JÉROME

ont du être fort surpris et peinés de voir un échevin proposer, avec force discours, d'enlever à la ville l'eau excellente de nos belles sources pour construire à grands frais un aqueduc qui nous apporterait l'eau des chutes Saunderson.

M. Petit a cru bien faire en s'élevant, au nom des citoyens, contre cette idée et ce plan aussi étrange que sans à-propos.

Aux arguments laborieux de M. Nantel, M. Petit a répondu en démontrant que notre source actuelle peut fournir l'eau à une population de 10,000 âmes, d'après l'examen fait par M. Lesage lors de la construction de notre aqueduc. Si quelques personnes manquent d'eau c'est qu'il y a des pertes presque continuelles causées par le mauvais état de nos tuyaux actuels. De plus, admettant que la source où nous puisons à l'heure qu'il est, ne serait pas suffisante, M. Petit prétend avec raison qu'il vaudrait mieux acheter et utiliser deux autres superbes sources avoisinantes que de construire un aqueduc de près de \$80,000. Pourquoi ? pour donner à la ville l'eau de rivière que partout ailleurs l'on cherche à abandonner.

Allons voir à Joliette comment est appréciée cette eau malsaine. Pour s'y habituer il faut, paraît-il, se résigner à être malade durant quinze jours.

Allons voir à Montréal où tous les jours on découvre dans l'aqueduc des immondices qui soulevaient le dégout.

Et d'ailleurs, pourquoi chercher midi à quatorze heures quand nous avons des moyens si faciles de remédier aux inconvénients du manquement d'eau en certains quartiers.

D'abord, qu'on fasse de nouveau examiner notre source par un homme compétent qui saura nous dire si elle peut nous fournir l'eau nécessaire. Si oui, alors renouvons nos tuyaux par où s'échappe une grande quantité d'eau et tout sera dit; sinon achetons la source qui avoisine celle de l'aqueduc actuel ainsi que celle de M. Brière. Ces deux nouvelles sources fournissant l'eau à une grosse portion de la ville soulageraient d'autant la première qui alors donnerait l'eau en abondance là où il en manque aujourd'hui.

L'acquisition de ces sources et les travaux qu'elles occasionneraient ne coûteraient certainement pas plus de \$10,000. Nous sommes loin comme vous voyez, des \$75,000 exigés pour l'exécution du plan de M. Nantel.

Maintenant, pour ce qui a rapport aux incendies, nous croyons qu'il vaut encore mieux munir la scierie Pepin & Villeneuve, le centre et les deux extrémités de la ville de quatre pompes hydrauliques que de faire la dépense considérable d'un aqueduc en fer partant des chutes Saunderson.

M. Nantel a fortement appuyé sur ceci: qu'avec un tel aqueduc les assurances baisseraient leurs taux. Mais, il n'est pas à votre connaissance que l'eau ait jamais fait défaut dans aucun de nos incendies. Ce que nous avons vu et regretté c'est le manque d'organisation parmi les pompiers, c'est le manque de chevaux, c'est le mauvais fonctionnement des sonnettes d'alarme, c'est, jusqu'à la nomination de M. Bélanger, le manque d'un bon mécanicien, c'est l'absence de réservoirs d'eau là où il devrait y en avoir, c'est l'absence de lumière dans nos rues rendant extrêmement difficile et dangereux le travail du sauvetage, etc. Et il est certain que ce sont toutes ces choses et non pas l'insuffisance de l'eau qui ont porté les assurances à nous traiter aussi sévèrement qu'elles le font.

Et d'ailleurs, admettons que ce défaut d'eau existerait, il nous semble, comme nous le disions tout à l'heure, que quatre pompes hydrauliques y remédieraient efficacement sans être obligés pour cela de construire un aqueduc de \$75,000 et de faire boire l'eau de rivière aux citoyens de Saint-Jérôme.

Nous avons la prétention de croire que la majorité de la ville pense comme nous et que ceux qui ont d'autres idées, s'ils réfléchissent, se rallieront à notre dire.

Un étranger, entre cent autres, faisait la remarque suivante en admirant la brillante réception faite par notre ville à Sa Grandeur Mgr Bruchési: « Nulle part on ne fait les choses aussi bien qu'à Saint-Jérôme; et cela à tous jours été. »

En vérité, nous avons raison d'être fiers et orgueilleux de la manière grandiose et coquet de tout à la fois avec laquelle nous avons reçu l'Archevêque de Montréal.

Les journalistes ont essayé, tour à tour, de décrire les beautés féériques de l'illumination, mais y ont-ils réussi? Nous ne le croyons pas. Avouons que dépêcher pareil spectacle, n'est pas chose facile.

Nous avons donc prouvé à Mgr Bruchési que nous étions toujours les jérômiens d'autrefois, au cœur large, à l'esprit d'initiative, au savoir vivre légendaire, et nous avons donc le droit d'être fiers de nous-mêmes puisque nous avons fait notre devoir d'une manière aussi magnifique.

Hélas! si dans nos démonstrations se retrouve le vieux Saint-Jérôme, il est bien pénible de constater aujourd'hui des ombres dans le bon esprit autrefois si limpide et si général des habitants de Saint-Jérôme.

Avouons que tout le brillant de notre dernière fête et la beauté unique de notre illumination dont nous sommes si fiers, sont dus à notre maire M. J.-B. Rolland qui, après avoir tenté en vain de réunir son conseil et pressé par le peu de temps qui restait aux citoyens pour préparer la réception, a pris seul l'initiative dans cette affaire où l'honneur de Saint-Jérôme était en jeu, et s'est mis sur les épaules les minimes dépenses nécessaires, comptant sur l'approbation des échevins dont il ne mettait pas en doute le bon esprit.

Et bien! le rumeur veut que certains hommes qui nous ont appris pourtant à estimer leurs idées larges et libérales, aient la pensée de se joindre à certains esprits dévoyés pour, la lettre de la loi en main, combattre à outrance la manière d'agir de M. Rolland.

Quoi! est-ce bien dans Saint-Jérôme que nous voyons des hommes intelligents et aux idées larges faire cause commune avec les esprits étroits pour reprocher à notre maire d'avoir agi avec le savoir-vivre et la distinction que l'on est en droit d'attendre du chef d'une ville qui se respecte et désire conserver intactes les belles traditions des temps passés.

Nous sommes les enfants du cure Labelle, prenons garde de l'oublier et de laisser tomber dans l'oubli ou le mépris la grandeur d'âme et la largeur de vue qu'il nous a léguées.

Or, s'il revenait au milieu de nous, en ce moment, qui croyez-vous, approuverait-il? Cette seule question, il nous semble, fait clairement voir de quel côté se trouvent la justice et la raison.

SANS NOM.

UN BON CONSEIL.

Un conseil donné à temps vaut souvent une fortune. Si quelqu'un de votre entourage se trouve atteint de rhume, toux, grippe ou bronchite, faites-lui prendre du BAUME RHUMAL, il est infailible, procure un soulagement très appréciable suivi de la guérison à bref délai.

Faits divers

ST-JEROME

—Les recettes de la collecte faite jeudi, à la bénédiction de la pierre angulaire de notre église, se sont élevées à \$118.17.

M. le curé a annoncé, dimanche dernier, que cette somme ainsi que le fruit des quêtes régulières de tous les dimanches, seraient destinés au maître-autel de la nouvelle église. Cet autel coûtera, d'après lui, au moins \$3,000.

Le Rvd. M. Lafortune a dit aussi que les quatorze stations du Chemin de la Croix seront données par quatorze familles, et que cinq déjà avaient été promises. Ce Chemin de Croix sera acheté à Paris.

—Samedi, à dix heures de l'avant-midi, une conférence agricole sera faite dans la salle du marché, par un conférencier distingué.

—Lundi dernier, M. Carron, agent d'assurance, époux Mlle. Carrière, modiste, employée, jusqu'ici, par J. M. Richard & Cie. Les jeunes mariés voudront bien recevoir nos souhaits de bonheur.

—M. Lallemant, employé de la banque des Marchands, nous a quittés mercredi dernier pour retourner à Montréal où il doit se mettre dans le commerce avec son père.

—M. Joseph Beaulieu vient tous les soirs à Saint-Jérôme prendre des leçons de savoir-vivre chez son oncle Bruno.—Il fait des progrès rapides.

—Dimanche prochain, M. Dumont, dentiste, sera à son poste au bureau du Dr H. Prévost.

—Une fillette est tombée tout auprès du pont où les trottoirs sont en si mauvais ordre et s'est blessée à la jambe au point d'être incapable de marcher pendant plusieurs jours. Son père, M. Amable Lafantaisie a poursuivi la corporation pour \$100.00 et nous l'approuvons.

—Depuis quelques jours M. André Lapierre est gravement malade. Nous espérons toutefois que notre vieux concitoyen reviendra à la santé. Nous le souhaitons de tout cœur.

—Qu'on lise l'annonce de la « Caisse d'Economie des Cantons du Nord ».

N'HÉSITEZ PAS

Le BAUME RHUMAL est adopté généralement par la profession médicale. Les malades qui l'ont adopté s'en sont bien trouvés et ont été promptement guéris. Si vous toussiez ne prenez que le BAUME RHUMAL, 25 cts à la bouteille.

LACHUTE

—J. W. Plouffe, médecin vétérinaire, a quitté notre ville cette semaine pour aller suivre les cours de l'Université Laval, à Montréal. M. Plouffe est décidé d'étudier la médecine. Nous l'en félicitons de tout cœur. Le cercle de ses amis tout en regrettant son départ sont heureux de le voir perfectionner ses études.

—Le Dr Alexandre Rodrigue a aussi fait ses adieux à notre localité pour aller dresser sa tente à Buckingham. Nous lui souhaitons tout le succès que lui méritent ses connaissances médicales et le dévouement qu'il montre pour ses malades. M. Rodrigue a exercé sa profession ici pendant deux ans et s'était fait beaucoup d'amis.

—Mardi s'est ouverte l'exposition de notre comté et s'est continuée mercredi.—Le grand nombre des exposants et de ceux qui l'ont visitée en ont fait un succès. Le conseil d'agriculture mérite tous nos compliments.

C'est avec plaisir que nous avons remarqué Mlle. Langlois de Ste-Scholastique parmi les jelles pour les ouvrages de fantaisie et pour la peinture. Les objets exposés méritent certainement les compliments que mesdames les juges en ont fait.

—Il est rumeur que M. Philius Rodrigue a vendu les droits qu'il a dans l'aqueduc, à M. Laforest de Montréal.—Plaise au ciel que cette rumeur devienne une réalité, pour que le système surannée des brimbales prenne fin et soit remplacé par le système plus moderne des robinets.

ALPHONSE

NE PERDEZ PAS LA TÊTE

Ne perdez pas la tête parce que vous n'avez pas obtenu la guérison de votre rhume avec les remèdes de bonnes femmes; prenez sans retard quelques doses de BAUME RHUMAL et vous serez guéri. 25c la bouteille.

Le Courrier des Etats-Unis

SEUL JOURNAL D'AMÉRIQUE

Publiant des dépêches spéciales de son correspondant de Paris, les dépêches de France et autres pays d'Europe, de tous les grands journaux de New-York ainsi que les dépêches de la presse associée de toutes les parties du monde.

CONDITIONS D'ABONNEMENT

PRIX DE L'ABONNEMENT POUR LES ETATS-UNIS ET LE CANADA

Payable invariablement d'avance

	Un An	Six mois	3 mois
Edition Quotidienne (Courrier du Dimanche compris)	\$12 60	\$6 30	\$3 40
Courrier du Dimanche (paraissant le dimanche matin)	2 50	1 50	
Edition Hebdomadaire (paraissant le mardi matin)	5 20	2 60	1 50

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois

Nous engageons nos correspondants à faire leurs remises par Chèques, Traités, Mandats-Poste (Money-orders), ou Express-Money-Orders à l'ordre de

H. P. Sampers & Co.,
195 et 197, Fulton Street, NEW-YORK.

Ste-Therese

—La mort subite ravage nos concitoyens depuis la fin d'Août. Quatre déjà sont morts subitement, dont voici les noms: Madame Céline Ouimet le 24 août et son fils le 25 août, Monsieur Emery Filion rentier, le 16 septembre dernier, les funérailles ont eu lieu le 18. Le service fut chanté par le chœur des élèves du séminaire. Monsieur Isaie Dubois, cultivateur le 21 dernier. Les funérailles ont eu lieu le 23, au milieu d'un grand nombre de parents et d'amis. Nous offrons nos condoléances à la famille.

—Notre conseil est à faire faire des traverses en pierre dans les rues de notre village, ce n'était pas sans besoin.

—L'avant dernier, lundi M. Alfred Evanturel, orateur de la législature d'Ontario, était en notre village. Il est venu mettre au collège son fils Gustave qui commence sa rhétorique.

—Nous attendons notre Maire, le Docteur Desjardins qui doit venir d'Europe au commencement du mois d'Octobre.

—Nous regrettons beaucoup le départ de notre concitoyen M. Arthur Hébert, agent d'assurance. Il est allé demeurer à Montréal où il continuera tout de même à être agent d'assurance sur la vie.

PATACLAN.

PROVINCE DE QUEBEC }
DISTRICT DE TERREBONNE }

Cour supérieure

JOSEPH FERDINAND GRAVEL, agent, de la Cité et du District de Montréal
Demandeur

vs

ALFRED LIMOGES, ci-devant de la paroisse de St-Eustache, et maintenant absent
Défendeur

Il est ordonné au Défendeur de comparaître dans le mois.

Ste-Scholastique 25-Septembre 1897.

de MONTIGNY & GRIGNON,
P. C. S.

LA CAISSE D'ECONOMIE des cantons du Nord

ST-JEROME, P. Q.

Fait toutes sortes de transactions d'argent

Escompte les billets de commerce et les Billets d'encan

Fait toutes espèces de collections

Traites émises sur toutes les parties de l'Amérique

Traites des pays étrangers encaissées au taux le plus bas.

Intérêt alloué sur dépôts.

R. DESCHAMBAULT,

Gérant.

Louis Laporte

BOUCHER.....

Viandes de premier choix telles que Bœuf, mouton, veau, porc frais et salé, etc.

ETAL NO. 10,

MARCHE ST-JEROME

M. JOSEPH CARRET bouilleur

Si vous avez des chaises, des canapés, des sofas, ou autres objets à faire bouillir, vous n'avez qu'à vous adresser à M. J. Carret qui demeure chez M. Maillé, forgeron, en face du pont de fer. Ouvrage bien fait et durable.

Les Freres Cyr

LOUIS CYR, le champion du monde et son frère PIERRE CYR

seront à Saint-Jérôme

MARDI, LE 5 OCTOBRE 1897

avec leur troupe de 8 acteurs.

Cette troupe est la meilleure qui soit jamais venue au Canada. Les meilleurs acrobates et contorsionnistes du monde en font partie.

LOUIS CYR, le champion des hommes forts est prêt à parier \$1,000 avec tous ceux qui voudront se mesurer avec lui.

PIERRE CYR, entre autres choses lèvera d'un seul doigt 559 livres.

JOSEPH CYR, âgé de 18 ans et ne pesant que 121 lbs., lèvera au-dessus de sa tête un haltère de 162 lbs.

LOUIS CYR, fils de Pierre Cyr, âgé de 6 ans, et pesant 52 livres, lèvera avec ses deux mains 306 livres, et lèvera de terre d'un seul doigt 90 lbs.

Partie de boxe très intéressante entre Pierre Cyr et John Cole, de Boston.

Que l'on vienne en foule assister à ces spectacles aussi rares qu'attrayants. Les prix sont à la portée de toutes les bourses.

Sièges réservés, 25cts. Admission, 20 cts. Enfants au-dessous de 10 ans, 15 cts.

Guerison assurée

Avec l'onguent déjà célèbre: « La Reine du Nord, le riffe, les crevasses, les brûlures, l'herbe à puce, la démangeaison appelée grabelle, sont sûrement et rapidement guéris. »

Cet onguent merveilleux se vend très bon marché.

S'adresser au propriétaire
M. J. BESSETTE, barbier,
Rue Ste-Anne
St-Jérôme, P. Q.

ECONOMIE !

Voulez-vous vous procurer des VETEMENTS EN MOUTON DE PERSE à des prix excessivement bas?

Adressez-vous à Mme Thomas Désormeaux qui, en dix minutes, vous enseignera à imiter à merveille la superbe fourrure du mouton de perse.

Mme TH. DESORMEAUX,
Bloc Richard,
St-Jérôme

Adelard + Prud'homme

CONFISEUR-PÂTISSIER

.....ST-JEROME

VOULEZ-VOUS.....

de bons Gateaux, des tartes succulentes, d'excellents Biscuits, des Bonbons délicieux? Adressez-vous immédiatement à

ADELARD PRUD'HOMME

qui vient de s'établir comme confiseur-pâtissier au magasin de R. Mailhot & Cie.

SI VOUS DESIREZ

faire préparer et orner vos viandes patisseries, etc., pour repas de Noces, Banquets, Bals, etc.,

Allez encore chez

ADELARD PRUD'HOMME

qui saura vous contenter sous tous les rapports..